

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2670

3 novembre 2011

### SOMMAIRE

AEID II (Lux) Finance Company S.à r.l. . . . .	128156	EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny P S.à r.l. . . . .	128156
Aerium EBBC A S.à r.l. . . . .	128155	EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny UK S.à r.l. . . . .	128159
Algedal S.à r.l. . . . .	128133	EuroPRISA Management Company S.A. . . . . .	128160
AL-REEF Luxembourg S.A. . . . .	128156	Finance & Médiation S.A. . . . .	128114
Asia Consumer Holdings Sàrl . . . . .	128159	Gainsway Limited . . . . .	128160
Assenagon Asset Management S.A. . . . .	128133	HarbourVest Acquisition S.à r.l. . . . .	128121
Atlas Sport S.à r.l. . . . .	128115	Hauts de Neuville S.A. . . . .	128122
AZ Electronic Materials (Luxembourg) S.à r.l. . . . .	128133	"ImmoPlan-Benelux S.A." . . . . .	128134
Blader Holding S.A. . . . .	128143	Information Technology Masters Interna- tional S.A. . . . .	128114
BRE/Management 2 S.A. . . . .	128134	Information Technology Masters Techno- logies S.A. . . . .	128135
BRE/Management 3 S.A. . . . .	128135	ITT Industries Holdings S.à r.l. . . . .	128154
BRE/Management 4 S.A. . . . .	128141	Leuchtturm Investholding S.A. . . . .	128122
BRE/Management 5 S.A. . . . .	128142	Lux Direct Fin, S.à r.l. . . . .	128122
BRE/Management Asia S.A. . . . .	128133	NOSORROWS Management Consulting & Business Services SA . . . . .	128124
Brixia Holding B.V. . . . .	128133	Orient-Express Management Services S.à r.l. . . . .	128134
Burndy International Holdings S.à r.l. . . . .	128123	Oyat S.à r.l. . . . .	128144
C.C.F. S.A. . . . .	128142	Parcoy S.à r.l. . . . .	128156
CDPG Luxembourg S.à r.l. . . . .	128142	Piludden S. à r.l. . . . .	128115
Centre d'Expertise pour l'Aide au Dévelop- pement des Entreprises S.A. . . . .	128114	Rent-Services S.A. . . . .	128123
Cinven (Luxco 2) S. à r.l. . . . .	128125	SEB 9 - SICAV - FIS . . . . .	128123
Compagnie de Révision . . . . .	128143	SGEA Immobilier S.A. . . . .	128121
Compagnie Européenne de Téléphonie S.A. . . . .	128143	S.L.P.P. S.A. . . . .	128142
Compass Invest International S.A. . . . .	128143	Tectia Licensing S.à r.l. . . . .	128135
Compass Invest International S.A. . . . .	128144	UL Holdings S.A. . . . .	128160
DCC Treasury S.à r.l. . . . .	128154	Valentine S.A. . . . .	128124
Ernst & Young Business Advisory Services . . . . .	128155	Valentine S.A. . . . .	128132
Ernst & Young Tax Advisory Services . . .	128155	V.A.M. S.A. . . . .	128124
EuroPRISA Lombard Street Acquisition S.à r.l. . . . .	128155	Verdi Luxembourg S.à r.l. . . . .	128144
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny F S.à r.l. . . . .	128155	Visulux S.à r.l. . . . .	128132
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny PF S.à r.l. . . . .	128156	Xtreme S.A. . . . .	128154

**Information Technology Masters International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 62.133.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 septembre 2011, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur James Damian Murray, avec adresse au 66, Aquamarin, 1382 KM Weeps, Pays Bas, de son poste d'administrateur de la société avec effet au 22 septembre 2011.

Nomination de Monsieur Arno Jan ter Avest, avec adresse au 1251 Ijweg, 2133 MJ Hoofddorp, Pays Bas, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2011133395/19.

(110154280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

**C.E.A.D.E. S.A., Centre d'Expertise pour l'Aide au Développement des Entreprises S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 69.768.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, MAS Luxembourg dénonce, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2011, le siège social établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach de CENTRE D'EXPERTISE POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES S.A., en abrégé C.E.A.D.E. S.A., société anonyme de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B69768.

CENTRE D'EXPERTISE POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES S.A., en abrégé C.E.A.D.E. S.A., n'est donc plus domiciliée au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach depuis le 1<sup>er</sup> août 2011.

Munsbach, le 19 septembre 2011.

MAS Luxembourg

Stewart KAM CHEONG

*Gérant*

Référence de publication: 2011130311/17.

(110150211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

**Finance & Médiation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 69.949.

*Auszug aus dem Protokoll Ausserordentliche Generalversammlung vom 6. Mai 2011*

*Tagesordnungspunkt 1:*

Die Generalversammlung ernennt in Fortführung seines Mandates als Administrateur délégué folgende Person als alleinvertretungsberechtigtes Verwaltungsratsmitglieder bis zu dem Zeitpunkt, welcher mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 endet:

- Herr Helmut HAAG, Wirtschaftsberater, geboren in Trier (Deutschland), am 7. April 1963, mit beruflicher Anschrift in L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann;

Herr Guido Gennen, Wirtschaftsberater, geboren in St. Vith (Belgien), am 7. November 1962, mit beruflicher Anschrift in L-8064 Bertrange, 41, Cité Millewee ist nicht mehr mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt (Löschung im Handelsregister in der Rubrik Verwaltungsräte / Zeichnungsberechtigung).

Référence de publication: 2011130352/17.

(110150232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

**Atlas Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 109.081.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Atlas Sport S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2011131152/15.

(110150914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

**Piludden S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 150.732.

In the year two thousand eleven, on the seventh day of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Piludden S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich, incorporated by deed enacted on December 30, 2009, not amended to date, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number B 150 732.

The meeting is opened at 3 pm and presided by Mrs. Catherine Dessoy, "Avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Mrs Marilia Azevedo, private employee, residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Creation of 10 (ten) classes of shares being Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares.

2. Conversion of the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) Class A Shares of 1.-EUR (one euro) each.

3. Increase of the corporate capital by an amount of 4,863,000.-EUR (four million eight hundred sixty three thousand euros) so as to raise it from its present amount of 12,500.-EUR (twelve thousand five hundred euros) to 4,875,500.-EUR (four million eight hundred seventy five thousand five hundred euros) by the issue of 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class A Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class B Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class C Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class D Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class E Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class F Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class G Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class H Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class I Shares and 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class J Shares of 1.-EUR (one euro) each, by contribution in cash.-Subscription and payment of the new shares.

4. Increase of the corporate capital by an amount of 1,000 EUR (one thousand euros) so as to raise it from its present amount of 4,875,500.-EUR (four million eight hundred seventy five thousand five hundred euros) to 4,876,500.-EUR (four million eight hundred seventy six thousand five hundred euros) by the issue of 100 (one hundred) Class A Shares, 100 (one hundred) Class B Shares, 100 (one hundred) Class C Shares, 100 (one hundred) Class D Shares, 100 (one hundred) Class E Shares, 100 (one hundred) Class F Shares, 100 (one hundred) Class G Shares, 100 (one hundred) Class H Shares, 100 (one hundred) Class I Shares, and 100 (one hundred) Class J Shares of 1.-EUR (one euro) each, by contribution in

kind. -Subscription, intervention of the subscriber and payment of all 1,000 (one thousand) shares by contribution in kind of shares.

5. Amendment of article 8.1 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution:*

The Meeting decides to create 10 classes of shares being Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares.

*Second resolution:*

The Meeting decides to convert the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) Class A Shares of 1.-EUR (one euro) each.

*Third resolution:*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 4,863,000.EUR (four million eight hundred sixty three thousand euros) so as to raise it from its present amount of 12,500.-EUR (twelve thousand five hundred euros) to 4,875,500.-EUR (four million eight hundred seventy five thousand five hundred euros) by the issue of 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class A Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class B Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class C Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class D Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class E Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class F Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class G Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class H Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class I Shares and 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class J Shares of 1.-EUR (one euro) each, to be issued with a share premium of an aggregate amount of 43,767,000.-EUR (fourty three million seven hundred sixty seven thousand euros), by contribution in cash and to admit to the subscription of 4,863,000 (four million eight hundred sixty three thousand euros) shares by the existing shareholder as follows:

Classes of shares

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Björn Erik Savén . . .	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300

*Intervention - Subscription – Payment*

Björn Erik Savén, with address at Villagatan 17, 114 32 Stockholm, Sweden, born on 29 September 1950 in Stockholm, Sweden, here represented by Mrs. Catherine Dessoy, “avocat à la cour”, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich, by virtue of the attached proxy;

Declared to subscribe to the new 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class A Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class B Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class C Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class D Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class E Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class F Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class G Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class H Shares, 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class I Shares and 486,300 (four hundred eighty six thousand three hundred) Class J Shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Classes of shares

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Björn Erik Savén . . .	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300

Total in €:

1.€/share . . . . .	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300	486,300
---------------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

All of these shares have been fully paid up with a share premium of an aggregate amount of 43,767,000.EUR (fourty three million seven hundred sixty seven thousand euros) so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 4,863,000.-EUR (six million five hundred three thousand euros) plus a share premium of 43,767,000.-EUR (fourty three million seven hundred sixty seven thousand euros), as was certified to the undersigned notary.

*Evidence of the contribution:*

A certificate from Deutsche Bank showing that the Company has at its free and entire disposal the amount of 48,630,000.-EUR (fourty eight million six hundred thirty thousand euros), has been delivered to the undersigned notary.

*Fourth resolution:*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 1,000 EUR (one thousand euros) so as to raise it from its present amount of 4,875,500.-EUR (four million eight hundred seventy five thousand five hundred euros) to

4,876,500.-EUR (four million eight hundred seventy six thousand five hundred euros) by the issue of 100 (one hundred) Class A Shares, 100 (one hundred) Class B Shares, 100 (one hundred) Class C Shares, 100 (one hundred) Class D Shares, 100 (one hundred) Class E Shares, 100 (one hundred) Class F Shares, 100 (one hundred) Class G Shares, 100 (one hundred) Class H Shares, 100 (one hundred) Class I Shares and 100 (one hundred) Class J shares of 1.-EUR (one euro) each, to be issued with a share premium of an aggregate amount of 9,000 EUR (nine thousand euros), by contribution in kind of shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

The existing shareholder here represented by Catherine Dessoï, prenamed, by virtue of a proxy being annexed to the present deed, indicates its intention to subscribe the 100 (one hundred) Class A Shares, 100 (one hundred) Class B Shares, 100 (one hundred) Class C Shares, 100 (one hundred) Class D Shares, 100 (one hundred) Class E Shares, 100 (one hundred) Class F Shares, 100 (one hundred) Class G Shares, 100 (one hundred) Class H Shares, 100 (one hundred) Class I Shares and 100 (one hundred) Class J shares with a nominal value of 1.-EUR (one euro) each in the Company.

	Classes of shares									
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Björn Erik Savén . . . . .	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Total in €: 1.€/share . . . . .	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

All of these shares have been fully paid up by contribution in kind together with a share premium of an aggregate amount of 9,000 EUR (nine thousand euros).

*Description of the contribution:*

100,000 (one hundred thousand) shares of Piludden Kapital AS, with registered office at c/o Strømstangen AS, Olav Vs Gate 5, 0161 Oslo, Norway, Identification number: 994 846 868 ("NorwegianCo"), as hereafter described:

NorwegianCo number of shares	Total NOK (Par value of shares 1.-NOK)
100,000	100,000.-NOK

This contribution is evaluated at 10,000 EUR (ten thousand euros) share premium included -which corresponds to the fair market value of the contributed shares as of September 7, 2011.

*Evidence of the existence and the value of the contribution:*

Proof of the ownership and the value of such contribution has been given to the undersigned notary by copy of recent balance sheet of NorwegianCo signed by its directors, copy of the updated excerpt of the Trade Register of NorwegianCo, three declarations issued by (i) Björn Erik Savén, (ii) the managers of the Company and (iii) the directors of NorwegianCo.

*Effective implementation of the contribution:*

Björn Erik Savén, contributor, here represented as stated hereabove, declares that:

- he is a full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that part or whole of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say Norway and Luxembourg, in order to duly formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene the managers of the Company, here represented by Mrs. Catherine Dessoï by virtue of a declaration/proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders decide to amend article 8.1 of the articles of association as follows:

“ **8.1.** The Company's corporate capital is fixed at 4,876,500.-EUR (four million eight hundred seventy six thousand five hundred euros) represented by 498,900 (four hundred ninety eight thousand nine hundred) class A shares, (the «Class A Shares»), 486,400 (four hundred eighty six thousand four hundred) class B shares (the «Class B Shares»), 486,400 (four

hundred eighty six thousand four hundred) class C shares (the «Class C Shares»), 486,400 (four hundred eighty six thousand four hundred) class D shares (the «Class D Shares»), 486,400 (four hundred eighty six thousand four hundred) class E shares (the «Class E Shares»), 486,400 (four hundred eighty six thousand four hundred) class F shares (the «Class F Shares»), 486,400 (four hundred eighty six thousand four hundred) class G shares (the «Class G Shares»), 486,400 (four hundred eighty six thousand four hundred) class H shares (the «Class H Shares»), 486,400 (four hundred eighty six thousand four hundred) class I shares (the «Class I Shares») and 486,400 (four hundred eighty six thousand four hundred) class J shares (the «Class J Shares») of 1.-EUR (one euro) each.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 8.2. to 8.8 of these Articles, to offset any net realized losses, to make distribution to the sole shareholder or the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Classes of Shares are hereafter together referred to as a “share” or the “shares”.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 3 pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le sept septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée “Piludden S.à r.l.”, ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich, constituée suivant acte reçu le 30 décembre 2009, dont les statuts n'ont jamais été modifiés, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 150 732.

L'assemblée est ouverte à 14 heures et présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marilia Azevedo, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de créer 10 (dix) classes de parts sociales à savoir des parts sociales de classe A, des parts sociales de classe B, des parts sociales de classe C, des parts sociales de classe D, des parts sociales de classe E, des parts sociales de classe F, des parts sociales de classe G, des parts sociales de classe H, des parts sociales de classe I, et des parts sociales de classe J.

2. Décision de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1.-EUR (un euro) chacune.

3. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 4.863.000,-EUR (quatre millions huit cent soixante-trois mille euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 4.875.500,-EUR (quatre millions huit cent soixante-quinze mille cinq cents euros) par l'émission de 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe A, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe B, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe C, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe D, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe E, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe F, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe G, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe H, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe I et 486.300

(quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

4. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 1.000,-EUR (mille euros), pour le porter de son montant actuel de 4.875.500,-EUR (quatre millions huit cent soixante-quinze mille cinq cents euros) à 4.876.500,-EUR (quatre millions huit cent soixante-seize mille cinq cents euros) par l'émission de 100 (cent) parts sociales de classe A, 100 (cent) parts sociales de classe B, 100 (cent) parts sociales de classe C, 100 (cent) parts sociales de classe D, 100 (cent) parts sociales de classe E, 100 (cent) parts sociales de classe F, 100 (cent) parts sociales de classe G, 100 (cent) parts sociales de classe H, 100 (cent) parts sociales de classe I et 100 (cent) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en nature. -Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les 1.000 (mille) parts sociales par apport en nature de parts sociales.

5. Modification des articles 8.1 des statuts afin de refléter cette situation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de créer 10 (dix) classes de parts sociales à savoir des parts sociales de classe A, des parts sociales de classe B, des parts sociales de classe C, des parts sociales de classe D, des parts sociales de classe E, des parts sociales de classe F, des parts sociales de classe G, des parts sociales de classe H, des parts sociales de classe I, et des parts sociales de classe J.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 4.863.000,-EUR (quatre millions huit cent soixante-trois mille euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 4.875.500,-EUR (quatre millions huit cent soixante-quinze mille cinq cents euros) par l'émission de 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe A, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe B, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe C, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe D, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe E, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe F, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe G, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe H, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe I et 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, qui seront émises avec une prime d'émission d'un montant global de 43.767.000,-EUR (quarante-trois millions sept cent soixante-sept mille euros), par apport en numéraire et d'admettre à la souscription des 4.863.000 (quatre millions huit cent soixante-trois mille euros) parts sociales par les associés existants comme suit:

*Classes de parts sociales*

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Björn Erik Savén . . .	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300

*Intervention - Souscription - Paiement*

Björn Erik Savén, demeurant à Villagatan 17, 114 32 Stockholm, Suède, né le 29 septembre 1950 à Stockholm, Suède, représenté par Maître Catherine Dessoir, Avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu de la procuration ci-annexée;

A déclaré souscrire les nouvelles 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe A, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe B, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe C, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe D, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe E, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe F, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe G, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe H, 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe I et 486.300 (quatre cent quatre-vingt-six mille trois cents) parts sociales de classe J qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

*Classes de parts sociales*

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Björn Erik Savén . . .	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300
Total en €:										
1.-€/part sociale . . .	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300	486.300

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées avec une prime d'émission d'un montant global de 43.767.000,-EUR (quarante-trois millions sept cent soixante-sept mille euros), de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et

entière disposition la somme de 4,863,000.-EUR (quatre millions huit cent soixante trois mille euros) plus 43.767.000,-EUR (quarante-trois millions sept cent soixante-sept mille euros à titre de prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Preuve de l'apport en numéraire:*

Un certificat de blocage de Deutsche Bank a été délivré au notaire instrumentant justifiant que la somme de 48.630.000,-EUR (quarante-huit millions six cent trente mille euros) est à libre et entière disposition de la Société.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de 1.000,-EUR (mille euros) pour le porter de son montant actuel de 4.875.500,-EUR (quatre millions huit cent soixante-quinze mille cinq cents euros) à 4.876.500,-EUR (quatre millions huit cent soixante-seize mille cinq cents euros) par l'émission de 100 (cent) parts sociales de classe A, 100 (cent) parts sociales de classe B, 100 (cent) parts sociales de classe C, 100 (cent) parts sociales de classe D, 100 (cent) parts sociales de classe E, 100 (cent) parts sociales de classe F, 100 (cent) parts sociales de classe G, 100 (cent) parts sociales de classe H, 100 (cent) parts sociales de classe I et 100 (cent) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, qui seront émises avec une prime d'émission d'un montant global de 9.000,-EUR (neuf mille euros), par apport en nature de parts sociales.

*Intervention - Souscription - Libération*

L'associé existant ici représenté par Maître Catherine Dessoy, prémentionnée, en vertu d'une procuration qui demeurera annexée au présent acte, a déclaré souscrire les 100 (cent) parts sociales de classe A, 100 (cent) parts sociales de classe B, 100 (cent) parts sociales de classe C, 100 (cent) parts sociales de classe D, 100 (cent) parts sociales de classe E, 100 (cent) parts sociales de classe F, 100 (cent) parts sociales de classe G, 100 (cent) parts sociales de classe H, 100 (cent) parts sociales de classe I et 100 (cent) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune de la Société.

	Classes de parts sociales									
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Björn Erik Savén . . . . .	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Total en €: 1.-€/part sociale . . . . .	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en nature ensemble avec une prime d'émission d'un montant global de 9.000,-EUR (neuf mille euros).

*Description de l'apport:*

100.000 (cent mille) parts sociales de Piludden Kapital AS, ayant son siège social à c/o Strømstangen AS, Olav Vs Gate 5, 0161 Oslo, Norvège, Numéro d'identification: 994 846 868 («Norwegian Co») comme décrit ci-dessous:

Nombre de parts de Norwegian Co	Total NOK (valeur nominale de 1.-NOK)
100.000	100.000.-NOK

Cette contribution est évaluée à 10.000,-EUR (dix mille euros), prime d'émission incluse -ce qui correspond à la valeur de marché des parts sociales apportées au 7 septembre 2011.

*Preuve de l'existence de l'apport:*

Preuve de la propriété et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie de comptes annuels récents de Norwegian Co, d'une copie de l'extrait du registre de commerce de Norwegian Co, de trois déclarations émanant (i) de Björn Erik Savén, (ii) des gérants de la Société et (iii) des directeurs de Norwegian Co.

*Réalisation effective de l'apport:*

Björn Erik Savén, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul propriétaire des ces parts sociales et possède le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe pas de droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne pourrait demander à ce que tout ou partie de ces parts sociales lui soit transférée.
- le transfert de ces parts sociales est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir en Norvège et au Luxembourg, aux fins d'effectuer le transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Intervention des gérants.*

Sont alors intervenus les gérants de la Société ici représentés par Maître Catherine Dessoy, prénommée, en vertu d'une déclaration/procuration qui demeurera annexée au présent acte.



Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales nouvelles et confirme la validité de la souscription et la libération.

*Cinquième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 8.1 des statuts comme suit:

« **8.1.** Le capital social est fixé à 4.876.500,-EUR (quatre millions huit cent soixante-seize mille cinq cents euros), représenté par 498.900 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents) parts sociales de classe A, 486.400 (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cents) parts sociales de classe B, 486.400 (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cents) parts sociales de classe C, 486.400 (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cents) parts sociales de classe D, 486.400 (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cents) parts sociales de classe E, 486.400 (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cents) parts sociales de classe F, 486.400 (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cents) parts sociales de classe G, 486.400 (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cents) parts sociales de classe H, 486.400 (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cents) parts sociales de classe I et 486.400 (quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cents) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

En plus du capital social, il peut être ouvert un compte-prime sur lequel est transféré toute prime payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le montant du compte-prime peut être utilisé pour le rachat de n'importe quelle classe de parts sociales selon l'article 8.2. à 8.8 de ces Statuts, afin de compenser n'importe quelles pertes nettes réalisées, afin d'en effectuer la distribution à l'associé unique ou aux associés, ou afin d'en allouer des fonds à la réserve légale.

Les Classes de Parts Sociales sont ensemble mentionnées ci-après comme "une part sociale" ou "les parts sociales".

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, M. AZEVEDO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39729. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128926/350.

(110148729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**HarbourVest Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 160.666.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130373/10.

(110150233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**SGEA Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.233.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 septembre 2011, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Israel Domingo Basilio, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2011131638/18.

(110151554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Hauts de Neuville S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 151.359.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, MAS Luxembourg dénonce, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2011, le siège social établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach de Hauts de Neuville S.A., société anonyme immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B151359.

Hauts de Neuville S.A. n'est donc plus domiciliée au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach depuis le 1<sup>er</sup> août 2011.

Munsbach, le 19 septembre 2011.

MAS Luxembourg

Stewart KAM CHEONG

*Gérant*

Référence de publication: 2011130374/16.

(110150213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Lux Direct Fin, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.355,15.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.878.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011130412/11.

(110150229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Leuchtturm Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 61.634.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 23 septembre 2011 à 09h00

a été nommé administrateur la société BELMANTO GENERAL N.V., No 173616, Registre de Commerce Anvers, Belgique et ayant son siège à Koning Albertlei 59, B-2950 Kapellen/Antwerp, Belgique,

à effet rétroactif du 12 septembre 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale en 2015

en remplacement de SELINE FINANCE Ltd;

a été nommé administrateur la société STICHTING PRISMA FOUNDATION, No. 33258197 Chambre de Commerce, Pays-Bas, ayant son siège à Kalfjeslaan 60, NL-2623 AJ Delft, Pays-Bas

à effet rétroactif du 12 septembre 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale en 2015

en remplacement de SELINE MANAGEMENT Ltd;

a été nommé commissaire aux comptes la société EDELTON S.à.R.L., RCS Luxembourg No. B92579 et ayant son siège au 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Luxembourg,

à effet rétroactif du 12 septembre 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale en 2015

en remplacement de CRT REGISTER INTERNATIONAL SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 septembre 2011.

LEUCHTTURM INVESTHOLDING SA

Jan H VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011133450/27.

(110154271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

**Burndy International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 pour la période du 09 juillet 2010 jusqu'au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011131155/11.

(110151297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

**Rent-Services S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 50.814.

Le siège de la société RENT-SERVICES SA, 81 rue Jean Baptiste Gillardin L-4735 PETANGE, RC B 50 814, a été dénoncé avec effet immédiat.

Pétange, le 23 août 2011.

*Pour la société*

Société de Gestion Internationale Sarl

*Experts-Comptables*

Signature

Référence de publication: 2011130497/13.

(110150103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

**SEB 9 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 133.424.

EXTRAIT

Madame Barbro Lilieholm a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 1 juin 2011.

Lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 1 juin 2011 il a été décidé de coopter Monsieur Peter Kubicki à la fonction d'administrateur en remplacement de Madame Barbro Lilieholm avec effet au 1 juin 2011.

Monsieur Kjell Norling a démissionné de son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration avec effet au 12 septembre 2011.

Lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 12 septembre 2011 il a été décidé de nommer Monsieur Peter Kubicki avec effet immédiat à la fonction du président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Kjell Norling.

La nomination de Monsieur Kubicki a été ratifiée à l'assemblée générale des actionnaires en date du 12 septembre 2011.

Durant cette même assemblée générale ordinaire des actionnaires, Monsieur Alexander Klein a été nommé administrateur pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2012.

Les mandats des autres administrateurs ont été renouvelés.

De ce fait, le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, président
2. Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale
3. Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen

4. Monsieur Alexander Klein avec adresse professionnelle à D-60327 Frankfurt am Main, Rotfeder Ring 7  
Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2012.

A été nommé réviseur d'entreprises agréé pour un mandat prenant fin à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2012:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011130527/33.

(110149983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**V.A.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3320 Berchem, 73, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.280.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire TG EXPERTS S.A.

Zone industrielle ZARE ilot ouest

L-4384 Ehlerange

Signature

Référence de publication: 2011131129/13.

(110150288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Valentine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 102.796.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131130/10.

(110150490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**NOSORROWS Management Consulting & Business Services SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 81.406.

**AUSZUG**

Anlässlich der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre, abgehalten als ausserordentliche Generalversammlung am 11.08.2011, wurden folgende Beschlüsse gefasst:

1. Es wird mitgeteilt, dass sich die Wohnanschrift von Herrn Peter Busch, Verwaltungsrat und geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied seit dem 01.07.2011 in CH-6375 Beckenried, Lehmat 8, befindet.

2. Die Mandate der Verwaltungsräte Peter Busch, wohnhaft CH-6375 Beckenried, Lehmat 8, Hans-Willi Bos, wohnhaft in Kochstrasse 13, D-54290 Trier und Anne Huberland, mit Berufsanschrift in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, wurden für die Dauer von sechs Jahren verlängert und enden mit der jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre des Jahres 2017.

3. Die Mandate der geschäftsführenden Verwaltungsräte Peter Busch und Hans-Willi Bos, vorgenannt, wurden ebenfalls für die Dauer von sechs Jahren verlängert und enden mit der jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre des Jahres 2017.

4. Die Gesellschaft European Consultants (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, ist von ihrem Amt als Abschlussprüfer der Gesellschaft zurück getreten. Zum neuen Abschlussprüfer wurde die Gesellschaft Juria Consulting S.A., mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, ernannt. Ihr Mandat wird auf eine Dauer von sechs Jahren festgesetzt und endet mit der jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre des Jahres 2017.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. August 2011.

*Für den Verwaltungsrat*

Référence de publication: 2011133502/26.

(110154266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---

**Cinven (Luxco 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.457.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of the month of September,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Cinven (Luxco 1) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on 13 September 2011 and in the process of being registered with the Luxembourg register of trade and companies,

represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 13 September 2011 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company named Cinven (Luxco 2) S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Cinven (Luxco 2) S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at nineteen thousand Euro (€ 19,000) divided into one million nine hundred thousand (1,900,000) shares with a nominal value of one Euro cent (€0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any two board members. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers five (5) days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication.

The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signatures of two managers or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two managers or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two managers, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any two managers (including by way of representation).

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in

bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2012.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party subscribed and entirely paid-up one million nine hundred thousand (1,900,000) shares as set forth below:

Subscriber	Number of Shares	Payment
Cinven (Luxco 1) . . . . .	1,900,000	EUR 19 000
Total . . . . .	1,900,000	EUR 19 000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of nineteen thousand Euro (€ 19,000) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300,-.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	professional or private Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Danielle Arendt-Michels (alias Danièle)	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Chartered Accountant	9 <sup>th</sup> January 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Kevin Whale	Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG	Manager	6 <sup>th</sup> May 1959	High Wicomb (United Kingdom)
Bruno Schick	Main Tower, Neue Mainzer, Str. 52, 60311 Frankfurt am Main, Germany,	Manager	4 <sup>th</sup> September 1971	Ehingen (Donau) (Germany)

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2012.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to appearing parties, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing parties signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le treizième jour du mois de septembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

A comparu:

Cinven (Luxco 1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporée par l'acte du notaire soussigné du 13 septembre 2011 et en procédure d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 13 septembre 2011, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agisse, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée dénommée Cinven (Luxco 2) S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Cinven (Luxco 2) S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.



**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix-neuf mille Euros (€ 19.000) divisé en un million neuf cent mille (1.900.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Centime d'Euro (€ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou deux des membres du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous les signatures de deux gérants ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par deux gérants ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux des gérants, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par deux des gérants (y compris par voie de représentation).

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société.

En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

**Art. 10. Assemblées Générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assem-

blées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les un million neuf cent mille (1.900.000) parts sociales tel qu'indiqué ci-dessous:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
Cinven (Luxco 1) . . . . .	1.900 000	€ 19 000
Total . . . . .	1.900 000	€ 19 000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de dix-neuf mille Euros (€ 19.000) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.300,-.

## Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Danielle Arendt-Michels (dite Danièle)	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Expert Comptable	9 janvier 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Kevin Whale	Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG	Manager	6 mai 1959	High Wicomb (Royaume-Uni)
Bruno Schick	Main Tower, Neue Mainzer, Str. 52, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne	Manager	4 septembre 1971	Ehingen (Donau) (Allemagne)

## Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française.

En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: T. HOSS - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40402. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le quinze septembre de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011129803/412.

(110150150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

**Valentine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 102.796.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131131/10.

(110150495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

**Visulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 152.132.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire TG EXPERTS S.A.

Zone industrielle ZARE ilot ouest

L-4384 Ehlerange

Signature

Référence de publication: 2011131133/13.

(110150293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

**Assenagon Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 129.914.

La liste de signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131147/10.

(110151083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

**Algedal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 43.212.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Le 6/8/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011131149/10.

(110151316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

**Brixia Holding B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 99.102.

Le bilan au 31.12.2010 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/09/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011131164/11.

(110150958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

**AZ Electronic Materials (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 34.190.485,28.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 102.425.

Par résolutions signées en date du 24 août 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Kenneth Greatbatch, avec adresse à Cokes Lane, HP8 4UD Chalfont St. Giles, Buckinghamshire, Royaume Uni, de son mandat de gérant, avec effet au 31 août 2011.

2. Nomination de Michael Andrew Powell, avec adresse au 3, Old Oak Close, KT11 2TF Cobham, Surrey, Royaume Uni, au mandat de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131153/15.

(110151069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

**BRE/Management Asia S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 151.601.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011131159/13.

(110151233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**Orient-Express Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.625.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 95.989.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique prise en date du 26 septembre 2011 que:

Mr. Sanjay Kumar KALI DAS, résidant professionnellement au 10 Uphill Grove, GB - NW7 4NJ Londres, Angleterre a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société avec effet à dater du 25 août 2011.

Mr. Paul WHITE, résidant professionnellement au 49 Danbury Street, GB - N18LE Londres, Angleterre a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société avec effet à dater du 18 juillet 2011.

Mr. Roy Alan PAUL, résidant professionnellement au 100 Beach Road, 189702 Singapour, a été nommé en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 25 août 2011 et pour une durée indéterminée.

Mr. David Christopher WILLIAMS, résidant professionnellement au 1114 Avenue of the Americas, 10036 New York, a été nommé en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 25 août 2011 et pour une durée indéterminée.

Mr. Filip BOYEN, résidant professionnellement au 20 Upper Ground, SE1 9PF Londres, Angleterre, a été nommé en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 25 août 2011 et pour une durée indéterminée.

Mr. Martin O'GRADY, résidant professionnellement au 20 Upper Ground, SE1 9PF Londres, Angleterre, a été nommé en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 25 août 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 septembre 2011.

*Pour la Société*  
*Un gérant*

Référence de publication: 2011133509/26.

(110154376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---

**BRE/Management 2 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.596.

—  
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011131160/13.

(110151220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**"Immoplan-Benelux S.A.", Société Anonyme.**

Siège social: L-9838 Untereisenbach, 7, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.038.

—  
Les comptes annuels consolidés au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011131294/9.

(110151518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**BRE/Management 3 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.598.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011131161/13.

(110151211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

**Information Technology Masters Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 64.136.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 septembre 2011, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur James Damian Murray, avec adresse au 66, Aquamarin, 1382 KM Weeps, Pays Bas, de son poste d'administrateur de la société avec effet au 22 septembre 2011.

Nomination de Monsieur Arno Jan ter Avest, avec adresse au 1251 Ijweg, 2133 MJ Hoofddorp, Pays Bas, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2011133396/19.

(110154279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

**Tectia Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.448.

**STATUTES**

In the year two thousand eleven, on the thirteenth of September;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

**THERE APPEARED:**

The limited company governed by the laws of Finland "Tectia Operations Ltd.", established and having its registered office in FI-00520 Helsinki, Kumpulantie 3 (Finland), registered with the Trade Register of Finland under the number 807.212,

here represented by Mr. Gerald STEVENS, lawyer, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on August 23, 2011, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Tectia Licensing S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 3.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the management.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 4.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5.** The corporate capital is set at twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR) represented by one hundred twenty-four (124) shares of one hundred Euros (100.- EUR) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 6.** The shares are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per share.

If a share is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 7.** The transfer of shares inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 8.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account.

The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.



**Art. 9.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 10.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

**Art. 11.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. In case there are several managers appointed they form together a board of managers coming together upon convening notice of its Chairman and deliberating with a majority of votes. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The sole manager respectively the board of managers have the broadest power to deal with the Company's transactions.

The sole manager represents the Company in and out of court. In case of plurality of managers, the manager appointed by the general meeting of shareholders with the quality of „Delegated Manager' has exclusive powers to represent the Company in and out of court, without prejudice to special delegations granted by the board of managers in accordance with the paragraph hereafter.

The sole manager, respectively the board of managers, may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 12.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 13.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 14.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 15.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 16.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 18.** In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 19.** With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 20.** Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory disposition*

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2011.
2. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of managers may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

### *Subscription and Payment*

The Articles thus having been established, the one hundred twenty-four (124) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder, the company "Tectia Operations Ltd.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euros (12,400.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (1,000.-EUR).

### *Resolutions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri;
- 2) Are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
  - Mr. Jari Tapio MIELONEN, company director, Finnish citizen, born in Tampere (Finland), on September 7, 1960, residing in FI-02970 Espoo, Viirimäki 2, (Finland);
  - Mr. Mikko Johannes KARVINEN, financial controller, Finnish citizen, born in Turku (Finland), on August 26, 1976, residing in FI-00320 Helsinki, Mäkipellontie 17 B, (Finland);
  - Mr. Pekka Juhani RAUHALA, legal counsel, Finnish citizen, born in Äänekoski (Finland), on April 29, 1960, residing in MA-02141 Cambridge, 8 Museum Way, Apt. 1706, (United States of America);
  - Mr. Tatu Juhani YLÖNEN, IT engineer, Finnish citizen, born in Helsinki (Finland), on April 23, 1968, residing in FI-02610 Espoo, Kuninkaistenrinne 4, (Finland).
3. Following the faculty offered by point 2) of the transitory dispositions, the sole shareholder appoints:
  - Mr. Jari Tapio MIELONEN, prenamed, as chairman of the board of managers, and
  - Mr. Tatu Juhani YLÖNEN, prenamed, as Delegated Manager, with power to bind validly of the Company in any circumstances by his individual signature.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le treize septembre;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

### **A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée régie par les lois de Finlande "Tectia Operations Ltd.", établie et ayant son siège social à FI-00520 Helsinki, Kumpulantie 3 (Finlande), inscrite au Registre des Sociétés de Finlande sous le numéro 807.212, ici représentée Monsieur Gerald STEVENS, avocat, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 23 août 2011, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Tectia Licensing S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 7.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 8.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société.

Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 11.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. En cas de pluralité de gérants, ils forment un collège se réunissant sur convocation de son Président et délibérant à la majorité simple. Les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le gérant unique, respectivement le collège de gestion, ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société.

Le gérant unique représente la Société judiciairement et extrajudiciairement. En cas de pluralité de gérants, seul le gérant nommé par l'assemblée générale avec la qualité de „Gérant Délégué” aura la capacité de représenter valablement la Société judiciairement et extrajudiciairement, sans préjudice de délégations spéciales conférées par le collège de gestion conformément au paragraphe suivant.

Le gérant unique, respectivement le collège de gestion, peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 12.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 14.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 20.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du collège de gestion peuvent être nommés par une résolution de l'associé unique.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "Tectia Operations Ltd.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

### *Résolutions prises par l'associée unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
2. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Jari Tapio MIELONEN, administrateur de société, de nationalité finlandaise, né à Tampere (Finlande), le 7 septembre 1960, demeurant à FI-02970 Espoo, Viirimäki 2, (Finlande);
  - Monsieur Mikko Johannes KARVINEN, contrôleur financier, de nationalité finlandaise, né à Turku (Finlande), le 26 août 1976, demeurant à FI-00320 Helsinki, Mäkipellontie 17 B, (Finlande);
  - Monsieur Pekka Juhani RAUHALA, juriste, de nationalité finlandaise, né à Äänekoski (Finlande), le 29 avril 1960, demeurant à MA-02141 Cambridge, 8 Museum Way, Apt. 1706, (Etats-Unis d'Amérique);
  - Monsieur Tatu Juhani YLÖNEN, ingénieur informatique, de nationalité finlandaise, né à Helsinki (Finlande), le 23 avril 1968, demeurant à FI-02610 Espoo, Kuninkaistenrinne 4, (Finlande).
3. Faisant usage de la faculté offerte par le point 2) des dispositions transitoires, l'associée unique nomme:
  - Monsieur Jari Tapio MIELONEN, préqualifié, comme Président du collège de gestion, et
  - Monsieur Tatu Juhani YLÖNEN, préqualifiée, comme Gérant Délégué, avec pouvoir d'engager valablement la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. STEVENS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2011. LAC/2011/40653. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130087/334.

(110149999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

### **BRE/Management 4 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.599.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011131162/13.

(110151226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**BRE/Management 5 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.600.

---

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011131163/13.

(110151228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**S.L.P.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 155.283.

---

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° C-No 2197 du 15 octobre 2010.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Doris Marliani  
*Mandataire*

Référence de publication: 2011131276/15.

(110151244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**C.C.F. S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 131.557.

---

EXTRAIT

La société FGS CONSULTING LLC a donné sa démission en tant que commissaire aux comptes de la société C.C.F. S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0131557.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

FGS CONSULTING LLC  
Signature

Référence de publication: 2011131165/13.

(110150850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**CDPG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.515.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

CDPG Luxembourg S.à r.l.

Marco Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2011131166/13.

(110151304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**Compagnie de Révision, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 32.665.

---

La liste des signataires autorisés au 1<sup>er</sup> juillet 2011 de la société Compagnie de Révision a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131169/11.

(110150807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**Blader Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 35.263.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2011:*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011131839/17.

(110152169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Compagnie Européenne de Téléphonie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.616.

---

EXTRAIT

Les mandats de MM. Daniel Abittan et George Michael Likierman en qualité d'administrateurs délégués de la Société ont pris fin le 29 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Monsieur Hugues de Verdalle / Monsieur François-Xavier Heusser

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011131170/14.

(110151075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**Compass Invest International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.257.

---

Les Comptes Annuels Rectificatifs au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31/8/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011131171/11.

(110151318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**Compass Invest International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.257.

Les Comptes Annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31/8/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011131172/10.

(110151321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**Verdi Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 142.542.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 septembre 2011*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Kohnen & Associés S à.r.l. , ayant son siège social 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.190, a été nommée Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Le commissaire aux comptes a été nommé jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2011.

- L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Renaud Labye de ses fonctions de gérant.

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet au 27 Août 2011 et pour une durée indéterminée, aux fonctions de gérant en remplacement de Monsieur Renaud Labye, gérant démissionnaire:

\* Mademoiselle Radia Taddrart, née le 17 Novembre 1985, à Epinal (France) résidant professionnellement au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché aux Herbes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/09/11.

*Pour Verdi Luxembourg S.à r.l*

Signature

*Un mandant*

Référence de publication: 2011134220/25.

(110153860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---

**Oyat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 163.374.

STATUTS

L'an deux mille onze.

Le vingt-quatre août.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Pearl Invest & Trade Limited, une société du Belize, ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au registre International Business Companies du Belize sous I.B.C. No. 32.325,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.



Laquelle procuration restera, après être signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les comparantes et toutes les personnes qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à tout moment être composée d'un ou plusieurs associés, sans dépasser quarante (40) associés, notamment comme à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination Oyat S.à r.l..

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Cependant, le gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune de Schuttrange.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorités prévus par la Loi.

### Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social. En cas de cession à un non-associé, les associés

restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts, ou selon le cas à celles de la Loi prévues pour les modifications des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérance.** La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé de un ou plusieurs membres, qui ne doivent pas nécessairement être associés (les "Gérants").

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre, la durée de leur mandat et leurs rémunérations. Ils seront maintenus dans leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de désigner un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B.

**Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux des Gérants le requièrent.

Le Président présidera l'ensemble des réunions du Conseil de Gérance et des associés, s'il y en a, sauf s'il est absent, cas où le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

A l'exception des cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes concernées, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation devra spécifier aussi bien l'heure et le lieu de la réunion que l'agenda et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés in un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Toutes les réunions se tiendront à Luxembourg ou un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présent ou représenté à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participantes à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par téléphone sera considérée comme équivalente à une participation en personne à moins qu'un administrateur ne s'y oppose.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle approbation peut figurée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 11. Minutes des réunions du Conseil de Gérance.** Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il existe). Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits de telles minutes qui peuvent être produites en justice ou ailleurs seront signées par le Président et par le secrétaire (s'il existe) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Pouvoir du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 14. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera liée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Néanmoins, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, comme cela peut être le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** Si la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 de la Loi ne sont pas applicables à la situation.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel texte sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par Conseil de Gérance.

**Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Procédure, Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement seront signés par le Président et tout Gérant.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 21. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

**Art. 22. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance qui dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

**Art. 23. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé d'allouer la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à l'année financière suivante ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

L'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes d'après les principes édictés par le présent article et sur la base de comptes établis par Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 25. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société Pearl Invest & Trade Limited, prédésignée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Evaluation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cent cinquante euros.

*Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, né le 25 septembre 1968 à Saint Rémy (France), résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- Monsieur Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprises, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Mauritius), résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2.- Le siège social de la société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eleven.

On the twenty-fourth day of August.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Pearl Invest & Trade Limited, a Belize company, with registered office at Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, registered with the International Business Companies registry of Belize under the I.B.C. No. 32,325,

here represented by M. Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company (société à responsabilité limitée) as follows:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter a limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of Oyat S.à r.l..

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple resolution of the shareholder(s).

However, the sole manager or the Board of Managers in case of plurality of Managers is authorized to transfer the registered office of the Company to any place within the municipality of Schuttrange.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a

company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or Persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders.

The shares can only be transferred inter vivos or upon death to non-shareholders with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital. In this case the remaining shareholders have a preemption right. They must use this preemption right within thirty (30) days from the date of refusal to transfer the shares to a non-shareholders. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined in accordance with the provisions of article 6 and article 7 of the Law.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, state of minority declared by the court, insolvency or bankruptcy of one of the shareholder.

Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the Company.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 7. Increase and Reduction of capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

**Art. 9. Board of Managers.** The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of one or more members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, mandate period and compensations. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

**Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 12. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to Persons or agents chosen by it.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of its sole manager and, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 17. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 18. Powers and Obligations of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

#### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

**Art. 22. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 23. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.



The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 25. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

### *Special dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2011.

### *Subscription and Payment*

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Pearl Invest & Trade Limited, prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred and fifty Euro.

### *Decisions of the sole share owner*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

a) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Olivier Dorier, company director, born on the 25<sup>th</sup> September 1968 at Saint Rémy (France) and residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- Mr Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprises, born on the 22<sup>nd</sup> July 1962 at Port Louis (Mauritius) and residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

b) The registered office is established at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2011. Relation GRE/2011/3080. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128334/504.

(110147819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

---

**Xtreme S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.571.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 avril 2011*

*Deuxième résolution*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'administrateur de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 14 avril 2011 et pour une période de six années, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 14 avril 2011 et pour une période de six années, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XTREME S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011133671/27.

(110154080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---

**ITT Industries Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 77.533.

—  
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de la société ITT Industries Holdings S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

ITT Industries Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2011131236/14.

(110151232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**DCC Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.667.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2011 pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011 de DCC Treasury S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.09.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011131173/11.

(110151301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**Ernst & Young Business Advisory Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.074.

La liste des signataires autorisés au 1<sup>er</sup> juillet 2011 de la société Ernst & Young Business Advisory Services a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131200/11.

(110150805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

**Ernst & Young Tax Advisory Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.073.

La liste des signataires autorisés au 1<sup>er</sup> juillet 2011 de la société Ernst & Young Tax Advisory Services a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131201/11.

(110150810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

**Aerium EBBC A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.831.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011131297/9.

(110151800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

**EuroPRISA Lombard Street Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.926.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Septembre 2011.

Enrico Baldan

Gérant

Référence de publication: 2011131202/12.

(110151196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

**EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.413.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Septembre 2011.

Enrico Baldan

Gérant

Référence de publication: 2011131203/12.

(110151204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

**EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 113.414.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Septembre 2011.  
Enrico Baldan  
Gérant

Référence de publication: 2011131204/12.

(110151192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 113.415.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Septembre 2011.  
Enrico Baldan  
Gérant

Référence de publication: 2011131205/12.

(110151199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**AEID II (Lux) Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 141.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011131314/9.

(110151621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**AL-REEF Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 124.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011131323/9.

(110151904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Parcoy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 149.436.

In the year two thousand and eleven, on the first day of September.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. PARCOY HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149.435, and having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. PARAMINA S.à r.l., a private limited liability company, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 136.775, and having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

the two duly represented by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

by virtue of a proxy dated June 8, 2011.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. that the two appearing parties are the sole shareholders of PARCOY S.à r.l., having its registered office set at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149.436, incorporated by a deed received by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on November 13, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2459 of 17 December 2009.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on December 18, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 443 of 2 March 2010.

II. that the agenda is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. amendment of the ART.12 of the articles of association of the Company by inserting an additional paragraph regarding the delegation of power. The delegation of power shall be worded as follows:

“In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

Notwithstanding the preceding paragraph, any category B manager can validly commit the Company for the following operations:

- the monthly and quarterly VAT returns,
- review, approval and, to the extent necessary, execution of the documents required to proceed with the audit,
- the engagement letters for services in relation to legal and tax advice being in line with the overall business plan and the operating budget and which engage the company for fees not exceeding EUR 10,000.-per annum.

The delegation of power referred to in the preceding paragraph shall be renewed each year at the occasion of the approval of the annual accounts of the Company by its shareholders.”

3. authorization and approval of the amendment of the Company’s articles of association to reflect the change of the ART.12 and the amendment of any relevant provisions of the Company’s articles of association in that respect;

4. miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to waive the convening notices.

*Second resolution*

The Shareholders resolved to amend article 12 of the articles of association of the Company by inserting an additional paragraph regarding the delegation of power. The delegation of power shall be worded as follows:

“In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

Notwithstanding the preceding paragraph, any category B manager can validly commit the Company for the following operations:

- the monthly and quarterly VAT returns,
- review, approval and, to the extent necessary, execution of the documents required to proceed with the audit,
- the engagement letters for services in relation to legal and tax advice being in line with the overall business plan and the operating budget and which engage the company for fees not exceeding EUR 10,000.-per annum.

The delegation of power referred to in the preceding paragraph shall be renewed each year at the occasion of the approval of the annual accounts of the Company by its shareholders.”

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it have been estimated at about nine hundred Euro (EUR 900 .-).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le premier septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. PARCOY HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.435, avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. PARAMINA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.775, avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

les deux ici dûment représentées par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,  
en vertu d'une procuration datée du 8 juin 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, agissant ès-qualité, ont déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. que les deux comparantes sont les seuls associés de la société PARCOY S.à r.l., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.436, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2459 du 17 décembre 2009.

Les statuts ont été modifiés par un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 443 du 2 mars 2010.

II. l'ordre du jour est le suivant:

1. renonciation aux avis de convocation.

2. modification de l'article 12 des statuts de la Société par l'insertion d'un alinéa supplémentaire concernant la délégation de pouvoir. La délégation de pouvoir sera libellée de la façon suivante:

“En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Nonobstant l'alinéa précédent, tout gérant de catégorie B peut valablement engager la Société pour les opérations suivantes:

- les remboursements mensuels et trimestriels de la TVA,
- révision, approbation et, dans la mesure du possible, exécution des documents requis pour procéder à la vérification des comptes,
- les lettres d'engagement pour des services en relation avec la consultation légale et fiscale en rapport avec le plan d'activité global et le budget opérationnel et qui engagent la société pour des frais n'excédant pas EUR 10.000,-par an.

La délégation de pouvoir contenue dans l'alinéa précédent sera renouvelée chaque année à l'occasion de l'approbation des comptes annuels de la Société par ses associés.”

3. autorisation et approbation de la modification des statuts pour refléter le changement de l'article 12 et modification des statuts de la Sociétés dans ce but;

5. divers.

Les associés prennent les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé de renoncer aux avis de convocation.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société par l'insertion d'un alinéa supplémentaire concernant la délégation de pouvoir. La délégation de pouvoir sera libellée de la façon suivante:

“En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Nonobstant l'alinéa précédent, tout gérant de catégorie B peut valablement engager la Société pour les opérations suivantes:

- les remboursements mensuels et trimestriels de la TVA,
- révision, approbation et, dans la mesure du possible, exécution des documents requis pour procéder à la vérification des comptes,

- les lettres d'engagement pour des services en relation avec la consultation légale et fiscale en rapport avec le plan d'activité global et le budget opérationnel et qui engagent la société pour des frais n'excédant pas EUR 10.000,-par an.

La délégation de pouvoir contenue dans l'alinéa précédent sera renouvelée chaque année à l'occasion de l'approbation des comptes annuels de la Société par ses associés."

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39568. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130472/147.

(110149975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Asia Consumer Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 489.550,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.698.

—  
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse d'un associé de la Société, il résulte que:

- Peter John McHugh est désormais domicilié au 77 Victoria Street, Taree NSW 2430, Australie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 2011.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011131304/15.

(110151630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**EuroPRISA Luxembourg Holding Company UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.650.

—  
Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enrico Baldan

*Gérant*

Référence de publication: 2011131206/11.

(110151194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**EuroPRISA Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 110.847.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Septembre 2011.

Enrico Baldan.

Référence de publication: 2011131207/10.

(110151207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

**UL Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 146.832.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 septembre 2011 à 14.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Laurent USEL-DINGER, Président, et nommer en remplacement de Monsieur Joseph WINANDY et de COSAFIN SA, Monsieur Jean-Michel MARQ né le 26 juin 1951 à Hautes Rivières France, employé privé, domicilié 5 rue du parc L-8301 Strassen Luxembourg et Monsieur Olivier GRANBOULAN né le 25 août 1955 à Langeais France, employé privé, domicilié 18 rue de l'eau L-1449 Luxembourg ville,

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de FIDUCIAIRE HRT,

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 30 avril 2012.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 4A rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011133643/22.

(110153820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

**Gainsway Limited, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1260 Luxembourg, 68, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 163.605.

**OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour la constitution d'une succursale au Grand Duché de Luxembourg*

Il a été décidé par les actionnaires et les Dirigeants de la Société de constituer une succursale AU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG à partir du 12 SEPTEMBRE 2011.

Mr. Barend Theodoor DE GEUS, gérant de la Société GAINSWAY LIMITED, est nommée représentant légal de la succursale au Grand Duché de Luxembourg. Il reçoit les pouvoirs les plus étendus pour réaliser le but de la succursale. Il a le pouvoir de prendre toutes les décisions qu'il juge nécessaires pour atteindre ces buts sur le plan économique, financier ou autre.

La succursale au Grand Duché de Luxembourg porte le nom de GAINSWAY LIMITED

L'adresse de la succursale: Rue De Bonnevoie 68 (L-1260) Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

Le but de la succursale est la fourniture de services aux particuliers et entreprises dans le domaine de consultant économique. L'entreprise peut réaliser toutes opérations mobilières ou immobilières en relation avec ses objets sociaux.

Établi à Londres le 12 Septembre 2011.

Mr. Barend Theodoor DE GEUS

Le Directeur

Référence de publication: 2011134671/23.

(110154336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.